

Le 14 avril 2023

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
7 DECEMBRE 2022**

Date de convocation 2 DECEMBRE 2022	L'an deux mil vingt et deux, 7 décembre à 18 heures 30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Etaient présents : Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHATEAU Françoise,
Présents : 7	Mme PETITPAIN Evelyne, Madame PORTAIL Sophie, Madame PITARD Annick,
Votants : 7	Monsieur ROUAULT Albert, Madame SAUVAGE Marie,
	Absents excusés : Madame DE CARVALHO Manuella, Madame HEINZE Nathalie, Madame JALIER Roselyne, Madame Manon KRINCKET Madame SANCHEZ Antonia, Absent non excusé : Monsieur LEPROUST Claude,

Monsieur le Président ouvre la séance.

Adoption du compte rendu du CCAS du 31 août 2022

Ordre du jour :

- Remplacement d'un membre désigné du CCAS ;
- Demande d'aide financière pour impayé ;
- Renouvellement de la convention pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022 entre le CCAS et la société d'assurance AXA, agent du Mans ;
- Budget 2023 ;
- Autorisation d'organisation du séjour à Bois D'Amont du 3 au 10 juin 2023 ;
- Bilan du repas des retraités du 18 septembre 2022 ;
- Bilan du gala des séniors organisé par la ville du mas à la Rotonde ;
- Transport au marché de Connerré ;
- Mise en place d'ateliers numériques.

Remplacement d'un membre désigné du CCAS

Suite au départ à la retraite et à la démission de Madame Pichard Anne, directrice du centre social Larès à Montfort, membre désigné et oeuvrant dans l'insertion sociale, Monsieur le Président du CCAS propose Madame Sophie Portail, remplaçante de Madame Pichard, nommée directrice du centre social Larès. Tous les membres présents prennent note du remplacement et n'apporte aucune remarque. Monsieur le Président remercie Madame Portail d'avoir accepté d'être membre du CCAS.

Demande d'aide financière

Mme X domiciliée X 72470 St Mars la Brière, pour un impayé d'électricité d'un montant de 242.09 €.

Madame Château, vice-présidente du CCAS expose le dossier anonymement

A l'unanimité, les membres du CCAS accordent exceptionnellement 120 €, compte tenu de la situation familiale et des grandes difficultés financières de cette personne.

Renouvellement de la convention pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023 entre le CCAS et la société d'assurance AXA, agent au Mans.

Mme Château, vice-présidente du CCAS informe que l'an passé un membre avait émis le souhait que nous comparions le contrat AXA avec d'autres contrats d'assurances. Mme Château informe qu'elle a contacté la mutuelle « JUST », celle-ci ne m'a pas rappelé à ce jour. Elle précise que le conseil départemental propose aussi une complémentaire santé à un tarif préférentiel, le partenaire étant l'association ACTIOM.

A l'unanimité, les membres du CCAS autorisent Monsieur le Président du CCAS a signé la convention concernant la complémentaire santé à un tarif préférentiel avec AXA à compter du 1^{er} janvier 2023 valable 1 an.

Budget 2023

Madame Château présente le budget 2023 - section fonctionnement avec le détail des recettes et des dépenses. Elle précise que l'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 sera présenté en mars 2023. Il sera affecté dans les recettes ce qui permettra d'augmenter la ligne 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

A l'unanimité, les membres du CCAS acceptent le budget provisoire 2023 en attendant les résultats du budget 2022

Autorisation d'organisation du séjour à Bois d'Amont du 3 au 10 juin 2023

En collaboration avec la commune de Changé « Seniors en vacances » de l'ANCV est proposé aux Briérois afin de permettre à tous les retraités et aux personnes à mobilité réduite de s'offrir des vacances à un tarif préférentiel. Ce séjour est organisé avec la collaboration de la commune de Changé. Il se déroulera du 3 au 10 juin 2023 à Bois d'Amont (Jura)

Une offre de séjour de qualité, pensée pour les séniors avec un programme d'excursions adapté

Les séjours sont proposés « tout compris hors transport » 8 jours/7 nuits), et intègre la pension complète, les animations et les excursions.

L'autorisation de signer le contrat d'engagement avec « Village Cévéo » à Bois d'Amont : coût du séjour 442€ par personne hors assurance multirisques et taxe de séjour.

Une aide financière de 194 € de L'ANCV est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable et inférieur aux montants indiqués ci-dessous

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3
Revenu net imposable en €					
Personne seule	14 961	20 002	25 044	30 085	35 127
Couple marié ou pacsé			28 235	33 276	38 318

Pour les personnes désirant une chambre seule, un supplément de 12€ par nuit sera appliqué.

Est proposé au vote :

La vice-présidente du conseil d'administration fait procéder au vote pour :

- l'organisation du séjour avec la commune de Changé
- l'autorisation de modifier et rajouter une excursion payante au programme – ONU à Genève.
- l'autorisation de signer le contrat d'engagement avec « Village Cévéo » : coût du séjour hors taxe de séjour, assurance multirisque et chambre seule (12€/nuit) soit 442 €

- l'autorisation de signer la convention avec ANCV
- de solliciter des subventions (CARSAT...)
- d'organiser le repas du retour soit le 10 juin 2023

Le conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour l'organisation de ce séjour à Bois d'Amont du 3 au 10 juin 2023

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANCV 2023

A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président du CCAS à signer la convention avec l'organisme ANCV

PROPOSITION DE MODALITÉS DE PAIEMENT SÉJOUR ANCV 2023

Le séjour ANCV aura lieu à Bois d'Amont (Jura) du 3 au 10 juin 2023, modalités de paiement proposées.

Coût du séjour avec taxe de séjour	568	395
	Non éligible à l'aide ANCV	Eligible à l'aide ANCV
Inscription	140	80
avr-23	159	102
mai-23	159	103
somme versée	458	285
Transport sur une base de 53 personnes 1^{er} juin-23	110	110
Hors subvention de la CARSAT éventuellement. Hors chambre seule 86€/semaine et hors augmentation de la taxe de séjour		

2 séjours offerts moyennant 40 participants = 884 €, somme qui servira à payer le repas du midi du retour en cafétéria, le reste sera déduit du montant du transport. Pour rappel, l'ANCV n'autorise pas les centres de vacances à supprimer le tarif pique-nique.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de retenir les modalités de paiement pour le séjour ANCV qui sera organisé du 3 au 10 juin 2023 à BOIS D'AMONT.

Choix du transporteur

2 devis sont examinés – Grosbois aller et retour à 5795 €

- **Robin aller et retour 5940 €**

A l'unanimité, le conseil d'administration retient Grosbois pour un montant de 5795 €

Bilan du repas des retraités du 18 septembre 2022
--

91 retraités ont participé dont 15 payants, nous regrettons le peu de participation à la danse. Mme Château pose la question si nous devons continuer à proposer un repas dansant. Ne doit-on pas faire appel à un animateur ? ou proposer un spectacle avec goûter ?

Résultat des échanges : le prochain repas sera dansant, nous allons essayer de trouver un animateur. Un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants lors du prochain repas.

Mme Château informe que le repas dansant des retraités aura lieu le 12 mars 2023

Bilan du gala des seniors organisé par la ville du Mans à la rotonde

47 participants, quelques participants ont signalé que le spectacle était moins dynamique que les années passées. La ville du Mans fait appel à l'Institut national des arts du music-hall, centre de formation dédié au cabaret.

Mme Château pose la question si nous ne devons pas changer de spectacle ce qui éviterait peut-être une certaine lassitude. Après échange, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants lors du prochain gala.

Transport au marché de Connerré

Depuis plusieurs années, il n'y a plus de demande de transport des Briérois pour se rendre au marché de Connerré. Mme Château pose la question si nous devons maintenir ce service. Elle précise qu'il pourra être créé à nouveau par les membres du CCAS.

Unaniment, les membres du CCAS suppriment le service transport au marché de Connerré

Mise en place d'ateliers numériques

Depuis 1an, un conseiller numérique a été mis à disposition par le conseil départemental aux communautés de communes afin de réduire la fracture numérique. Le conseiller numérique assure des permanences dans toutes les communes afin d'initier individuellement à la prise en main d'un ordinateur, smartphone ou tablette, répondre aux diverses difficultés et peut animer des ateliers. Dès le 14 janvier, il animera gratuitement des ateliers à la mairie selon le planning ci-dessous.

Dates des ateliers	Horaires	Thème	Nombre de places
Samedi 14 janvier 2023	10 h - 12 h	Risques et bonnes pratiques sur internet	20 places
Mardi 14 février 2023	10 h - 11 h	créer et utiliser une boîte mail	4 places
	11 h - 12 h	créer et utiliser une boîte mail	4 places
Mardi 14 février 2023	14 h - 17 h	utiliser un smartphone, gérer intramuros	8 places
Samedi 15 avril 2023	10 h - 12 h	Se connecter à France connect	8 places
	(venir avec identifiant des impôts, ou CPAM ou MSA)		

Fin de la séance 19 h 15

Patrice Vernhettes	Annick Pitard
Françoise Château	Albert Rouault
Evelyne Petitpain	Marie Sauvage
Sophie Portail	